

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du

8 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le 8 juillet, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 02/07/2014

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, Mme Carole CANETTE (à partir de 18 h 45)

INGRE : M. Christian DUMAS, Mme Catherine MAIGNAN (de 19 h 25 à 21 h 00 et pouvoir à M.DUMAS jusqu'à 19 h 25 et à partir de 21 h 00), M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Hugues SAURY (à partir de 18 h 25), Mme Sophie PALANT (à partir de 20 h 15), M. Matthieu SCHLESINGER (de 18 h 50 à 20 h 30 puis pouvoir à Mme PALANT), Mme Fabienne D'ILLIERS, M. Philippe BELOUET, M. Horace SONCY

ORLEANS : Mme Nathalie KERRIEN, M. Olivier CARRE (jusqu'à 21 h 15 puis pouvoir à M.MARTIN), Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Martine ARSAC, M. François LAGARDE, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN, M. Soufiane SANKHON (jusqu' à 18 h 55 et à partir de 20 h 00), Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, M. Jean-Pierre GABELLE (jusqu' à 19 h 10 et à partir de 19 h 45 et pouvoir à Mme ODUNLAMI de 19 h 10 à 19 h 45), Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP (jusqu' à 20 h 00 puis pouvoir à Mme SAUVEGRAIN), Mme Muriel CHERADAME (à partir de 18 h 10), M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, M. Michel BRARD (de 18 h 15 à 20 h 45 puis pouvoir à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA), Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 20 h 45 puis pouvoir à M.VALLIES), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 20 h 00), M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (de 18 h 50 à 20 h 00), M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme LINGUET)

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Bruno MALINVERNO, M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Marceau VILLARET (jusqu'à 21 h 25), Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE



SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, M. Laurent LHOMME
SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Christian BOUTIGNY donne pouvoir à M. Laurent LHOMME
CHECY : M. Rémy RABILLARD donne pouvoir à Mme Virginie BAULINET
MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT donne pouvoir à Mme Claude GRIVE
ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 18 h 55 et à partir de 20 h 00), Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre GABELLE (jusqu'à 19 h 10 et à partir de 19 h 45), M. Olivier GEFFROY donne pouvoir à M. François LAGARDE, M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME (à partir de 18 h 10)
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Mme Valérie FRANCOIS donne pouvoir à M. Patrick PINAULT
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO, Mme Brigitte JALLET donne pouvoir à Mme Colette MARTIN-CHABBERT
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Marceau VILLARET (jusqu'à 21 h 25), Mme Véronique DESNOUES donne pouvoir à M. Pascal LAVAL
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 20 h 00)
SARAN : Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à M. Michel RICOUD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Jean-Pierre BARNOUX
ORLEANS : M. Florent MONTILLOT, Mme Alexandrine LECLERC, Mme Niamé DIABIRA
SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET

Mme Hayette ET TOUMI remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

Motion relative à la réforme territoriale

Le conseil de communauté a adopté la motion relative à la réforme territoriale demandant que le périmètre de la Région Centre reste tel qu'il est aujourd'hui.

Elaboration du projet d'agglomération - Méthode et calendrier

M.LEMAIGNEN a présenté la méthode et le calendrier du projet d'agglomération.

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Conseil de développement – Composition

Le conseil de communauté :

- a approuvé la composition du conseil de développement comme suit :

- Collège « vie économique et sociale » :
 - Chambre d'agriculture du Loiret ;



- Chambre de commerce et d'industrie du Loiret (CCI) ;
 - Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret ;
 - Jeune chambre économique ;
 - Centre des jeunes dirigeants d'entreprise ;
 - Union des dirigeants d'entreprise du Loiret (UDEL) ;
 - Fédération du bâtiment du Loiret ;
 - Union départementale CFE-CGC du Loiret ;
 - Union départementale CG-PME du Loiret ;
 - Caisse des Dépôts et Consignations ;
 - Agence de développement économique du Loiret (ADEL) ;
 - Crédit Agricole du Centre Loire.
- Collège « vie quotidienne » :
 - Comité départemental olympique et sportif ;
 - UDAH-PACT ;
 - UFC-Que choisir ;
 - Académie d'Orléans, agriculture, sciences, belles lettres et arts ;
 - Cercle des âges ;
 - Vitrines d'Orléans ;
 - Union des professions libérales ;
 - Chambre des notaires du Loiret ;
 - Fédération nationale des usagers des transports (FNAUT) ;
 - Scène nationale d'Orléans ;
 - Agence régionale de santé du Centre ;
 - à pourvoir.
 - Collège « personnalités qualifiées » :
 - M. Pierre ALLORANT ;
 - Mme Isabelle BARANGER ;
 - M. Bernard DEMAN ;
 - M. Bernard DUBOIS ;
 - M. Jacques DUNIS ;
 - M. Gérard ETCHANCHU ;
 - M. Alain FERRER ;
 - M. Henri JACQUOT ;
 - M. Guilhem JAMME ;
 - M. Joël MIRLOUP ;
 - M. Fabien PRETRE ;
 - M. Emmanuel VASSENEIX.

- a décidé que les membres des collèges « vie économique et sociale » et « vie quotidienne » soient représentés chacun par un titulaire et un suppléant ;

- a décidé que le conseil de développement puisse s'autosaisir de toute question relevant de la compétence de la communauté d'agglomération ou de l'évolution de son champ de compétence ;

- a décidé que le conseil de développement comprenne un président et deux vice-présidents nommés par le président de la communauté d'agglomération parmi ses membres.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Conseil de communauté - Installation d'un nouveau conseiller communautaire (Boigny-sur-Bionne) par suite d'une démission

Le conseil de communauté a pris acte de la démission de Monsieur Luc MILLIAT de son mandat de conseiller communautaire et a constaté son remplacement par Monsieur Jean-Michel BERNIER qui est ainsi déclaré installé dans ses fonctions.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Election d'un nouveau membre du bureau

Le conseil de communauté :

- a élu membre du bureau Monsieur Jean-Michel BERNIER ;



- a décidé que Monsieur BERNIER, nouveau membre du bureau occupe le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

AD 04 - Assemblées délibérantes - Compte rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

AD 05 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 5 juin 2014 et par le bureau du 23 juin 2014 sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 5 juin 2014 et du 23 juin 2014 en vertu de la délibération n° 2205 du conseil de communauté du 19 novembre 2009 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriale

AD 06 - Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics - Commission consultative des services publics locaux - Etat des travaux réalisés en 2013 – Information

Le conseil de communauté a pris acte de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au titre de l'année 2013.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Commerce - Projet d'implantation d'un Village OXYLANE - Adaptation du plan de circulation par la construction d'un giratoire - Instauration d'une participation pour équipements publics exceptionnels (PEPE)

Le conseil de communauté a approuvé l'instauration d'une participation financière de la société Sportnatura pour un montant de 930 000 € HT au profit de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour la réalisation d'un équipement public exceptionnel du type giratoire sur l'avenue de Verdun à Saint-Jean-de-Braye.

AE 02 - Aménagement Economique - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Commerce - Projet d'implantation d'un Village Oxylane - Adaptation du plan de circulation par la construction d'un giratoire - Participation financière aux équipements publics exceptionnels (PEPE) - Approbation d'une convention à passer avec la SCI Sportnatura et la commune de Saint-Jean-de-Braye

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la SCI Sportnatura et la commune de Saint-Jean-de-Braye arrêtant les modalités de mise en œuvre d'une participation financière pour la réalisation d'un équipement public exceptionnel du type giratoire sur l'avenue de Verdun,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 03 - Aménagement économique - Commune de Saran - Site Quelle - Dialogue compétitif pour la conclusion d'une cession immobilière avec charges d'intérêt général - Election des membres de la commission ad hoc.

Le conseil de communauté a désigné les membres de la commission ad hoc appelée à dresser la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif en vue de la cession immobilière avec charges d'intérêt général du site Quelle sur la commune de Saran à savoir :

MEMBRES TITULAIRES

- M. Touchard
- Mme Linguet
- Mme Hautin
- M. Carré
- M. Malinverno

MEMBRES SUPPLEANTS

- M. Lhomme
- M. Saury
- M. Fromentin
- Mme Loiseau
- Mme Charton



AE 04 - Aménagement économique - Commune de Saran - ZAC du Champ Rouge - Traité de concession d'aménagement passé avec la SEMDO - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2013

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2013 présenté par la Semdo, aménageur de la ZAC du Champ rouge.

AE 05 - Aménagement économique - Commune d'Ingré - ZAC des Guettes - Traité de concession d'aménagement passé avec la SAS Les Guettes - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2013

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2013 présenté par la SAS Les Guettes, aménageur de la ZAC des Guettes.

AE 06 - Aménagement économique - Commune d'Orléans - Réalisation d'une voie principale de desserte de la ZAC Coligny (ex îlot de la Râpe) - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique passée avec la SEMDO - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2013

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2013 présenté par la SEMDO, mandataire de l'opération, relative à la réalisation d'une voie principale de desserte de la ZAC Coligny (ex îlot de la Râpe).

AE 07 - Aménagement économique - Commune de Fleury-les-Aubrais - ZAC des Foulons - Convention publique d'aménagement passée avec la SEMDO - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2013

Le conseil de communauté a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité 2013 présenté par la Semdo, aménageur de la ZAC des Foulons.

AE 08 - Aménagement économique - Commune de Chécy - Réaménagement de l'échangeur RD2060 RD8 - Modalités de la concertation préalable proposées par le département du Loiret – Avis

Le conseil de communauté :

- a donné un avis favorable aux modalités d'organisation de la concertation publique locale proposées par le Conseil général du Loiret pour les projets d'aménagements routiers à proximité de l'échangeur entre les RD2060 et RD8 sur la commune de Chécy, et qui consistera notamment pour la Communauté d'Agglomération :

- en l'affichage à l'Hôtel d'Agglomération de la présente délibération, la délibération de la commune de Chécy et la délibération du Conseil général du Loiret sur les modalités d'organisation de la concertation publique locale,
- à la participation à une réunion publique locale organisée par regroupement de la commune de Chécy et de l'Agglomération Orléans Val de Loire, en présence des conseillers généraux concernés par le projet,
- à la mise à disposition du public de panneaux d'information et d'un registre en mairie pendant 4 semaines après la réunion publique locale, destiné à recueillir les observations écrites du public relatives à ce projet,
- à l'ouverture et à la clôture dudit registre par la commune.

- a autorisé le Président à prendre toutes les décisions relatives à la participation à la concertation publique locale proposée par le Conseil général du Loiret.

AE 09 - Aménagement économique - Commune d'Olivet - ZAC du Parc du Moulin - Traité de concession passé avec la SEMDO - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2013

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel de la collectivité 2013 présenté par la SEMDO, aménageur de la ZAC du Parc du Moulin.



AE 10 - Aménagement économique - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Extension est du parc d'activités de la Saussaye - Réalisation du diagnostic archéologique - Convention passée avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives - Approbation d'un avenant n° 2

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives, ayant pour objet de préciser le calendrier de l'opération de diagnostic archéologique de la phase 1b de l'emprise nord de l'extension est du parc d'activités de la Saussaye,
- a autorisé le Président ou son représentant à signer ledit avenant n° 2 ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

AE 11 - Aménagement économique - Aides économiques – Communes de Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Olivet et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin – Soutien à l'agriculture périurbaine – Mise en place d'une aide d'urgence suite aux intempéries de grêle de juin 2014 – Attribution d'une subvention à l'association ASSOL – Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association ASSOL, ayant pour objet de financer la main d'œuvre appelée à contribuer au nettoyage des serres.

RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines - Bilan social 2013 – Information

Mme SAUVEGRAIN a présenté le bilan social 2013 .

RH 01 – Ressources Humaines - Mise à disposition partielle de services entre la mairie d'Orléans et la communauté d'agglomération Orléans val de Loire dans le cadre de la nouvelle gouvernance Ville/Agglo – Approbation d'une convention cadre

Le conseil de communauté a approuvé la convention cadre de mise à disposition de services partielle entre la Mairie d'Orléans et la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

RH 02 - Ressources humaines - Désaffiliation du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la désaffiliation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, à compter du 1^{er} janvier 2015.

RH 03 - Ressources humaines - Elections professionnelles - Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, maintien de la parité numérique et du recueil de l'avis du collège employeur – Approbation

Le conseil de communauté :

- a fixé à 5 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail,
- a décidé du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- a décidé le recueil de l'avis du collège employeur lors des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.



RH 04 - Ressources humaines - Elections professionnelles - Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique, maintien de la parité numérique et du recueil de l'avis du collège employeur – Approbation

Le conseil de communauté :

- a fixé à 5 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du comité technique,
- a décidé du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- a décidé le recueil de l'avis du collège employeur lors des réunions du comité technique.

RH 05 - Ressources humaines - Droit à la formation des élus communautaires - Approbation du plan de formation

Le conseil de communauté a approuvé le plan de formation des élus de la collectivité.

RH 06 - Ressources humaines - Droit à la formation des élus communautaires - Finances locales - Approbation d'une convention à passer avec l'association des maires du Loiret

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de formation à passer avec l'association des maires du Loiret (AML) ayant pour objet d'organiser une demi-journée de formation des élus communautaires sur l'analyse rétrospective et prospective des finances de la Communauté d'agglomération,
- a autorisé le Président à signer la convention de formation.

RH 07 - Ressources humaines - Emplois permanents et non permanents - Mise à jour du tableau des effectifs – Approbation

Question retirée de l'ordre du jour.

RH 08 - Ressources humaines - Œuvres sociales - Attribution d'une subvention à l'association sportive Orléans AggLO - Approbation

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement s'élevant à 2000 € à l'A.S.O.A. – Association sportive Orléans AggLO.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation - Attribution d'une subvention à l'association Projet FabLab Orléanais - Approbation d'une convention à passer avec l'association FabLab Orléanais, le département du Loiret et la région Centre

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec l'association FabLab Orléanais, le département du Loiret et la région Centre arrêtant les modalités de participation financière des différents partenaires,
- a attribué une subvention de 91 000 € à l'association FabLab Orléanais au titre de l'investissement pour les années 2014, 2015 et 2016,
- a attribué une subvention de 39 000 € à l'association FabLab Orléanais au titre du fonctionnement pour l'année 2014.



GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation - Accompagnement des entreprises locales - Attribution d'une subvention à l'agence de développement économique du Loiret - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a pris acte du programme d'actions commun en faveur du développement économique du Loiret,
- a approuvé la convention à passer avec l'association ADEL ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014 d'un montant total de 83 645 €,
- a autorisé le Président à signer ladite convention.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

ESRT 01 - Enseignement supérieur, recherche et transferts de technologie - Soutien à l'innovation - Création d'une équipe de recherche et d'innovation (ERI) - Convention passée avec l'université d'Orléans - Approbation d'un avenant n° 2

Le conseil de communauté a approuvé la passation d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'université d'Orléans arrêtant les modalités de résiliation de la convention et a autorisé le président à signer un avenant n° 2.

EMPLOI

EMP 01 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2014 - 2015 - Approbation du projet de rentrée

Le conseil de communauté :

- a approuvé le projet de rentrée scolaire 2014 prévoyant :
 - . la poursuite de la convention Région Centre – Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire définissant le cadre pédagogique du CFA pour les années 2011-2016,
 - . l'ouverture de l'option Télécommunications Réseaux du BAC Professionnel SEN,
 - . la possibilité de proposer des actions de formation par contrat de professionnalisation dans un cadre individuel ou collectif, et de répondre aux appels à formation de la région ou de tout autre organisme ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer tout document contractuel à intervenir avec les entreprises d'accueil pour la mise en place et le financement des formations par contrat de professionnalisation ou dans le cadre de formation continue.

EMP 02 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2014-2015 - Participation des familles aux frais administratifs - Fixation du tarif

Le conseil de communauté a fixé le tarif de la participation des familles aux frais administratifs pour la rentrée scolaire 2014 à 30 €.

EMP 03 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2014-2015 - Restauration et hébergement - Fixation du tarif

Le conseil de communauté a fixé les tarifs 2014-2015 au CFA comme suit :

- restauration : 5,50 € par repas
- hébergement : interne 77,50 € par semaine hébergée
interne-externé(e) : 50,00 € par semaine hébergée



PLANIFICATION, AMENAGEMENT URBAIN, FONCIER, LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE

PAU 01 - Planification - Schéma de cohérence territoriale (SCoT) - Analyse des résultats d'application du SCOT sur le territoire – Approbation

Le conseil de communauté :

- a pris acte de l'analyse des résultats de l'application du SCOT approuvé le 18 décembre 2008 ;
- a autorisé Monsieur le Président à communiquer cette analyse au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement ainsi qu'à engager les démarches et procédures de publicité correspondantes.

PAU 02 - Planification - Schéma de cohérence territoriale (SCoT) - Mise en révision - Définition des modalités de concertation

Le conseil de communauté :

- a décidé de prescrire la procédure de révision du schéma de cohérence territoriale de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;
- a validé les objectifs de la révision ;
- a arrêté les modalités de concertation ;
- a autorisé Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches et procédures de consultations, de notification et de publicité correspondantes.

PAU 03 - Planification - Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) – Avis

Le conseil de communauté :

- a donné un avis favorable au projet arrêté de schéma régional de cohérence écologique (SRCE),
- a autorisé le Président à transmettre ces informations dans le cadre de la consultation officielle.

PAU 04 - Habitat-logement - Maison de l'Habitat - Attribution d'une subvention pour le projet logement intergénérationnel à l'association Maison de l'Habitat au titre de l'année 2014

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution, à titre exceptionnel pour le lancement de l'opération, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'association « Maison de l'habitat » pour animer ce projet de logement intergénérationnel sur l'agglomération en 2014.

PAU 05 - Habitat-Logement - Programmation locative sociale 2014 des logements - Approbation

Le conseil de communauté :

- a pris acte de la concertation qui a eu lieu avec les partenaires concernant la programmation des financements de logements locatifs sociaux (parc public) pour l'année 2014,
- a approuvé les critères de priorisation proposés pour réaliser la programmation locative sociale 2014 au titre de la délégation des aides à la pierre,
- a approuvé la programmation principale des aides au logement pour l'année 2014.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement - Exercice 2013 – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement relatif à l'exercice 2013.



ASST 02 - Assainissement - Commune d'Ingré (rue de Montpatour et rue de Darvoy) - Construction d'un réseau d'eaux usées pour la suppression du réseau d'assainissement eaux usées sous-vide (cinquième tranche) - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté :

- a approuvé le lancement d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet la construction d'un réseau d'assainissement eaux usées rue de Montpatour et rue de Darvoy sur la commune d'Ingré,
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à cette affaire.

ASST 03 - Assainissement - Redevance d'assainissement - Circonstances particulières - Remise gracieuse de dette - Approbation

Le conseil de communauté a accordé, à titre exceptionnel, une remise gracieuse de dette relative à la redevance d'assainissement d'un montant de 457,52 € HT, soit 489,54 € TTC à monsieur JAMAIN Serge.

GESTION DES DECHETS

GD 01 - Gestion des déchets - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères - Exercice 2013 – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de collectes, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères relatif à l'exercice 2013.

GD 02 - Gestion des déchets - Collecte du verre ménager - Amélioration des performances de collecte - Partenariat avec la Ligue contre le cancer - Passation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé le reversement à la Ligue contre le cancer d'un montant de 1 € par tonne de verre collecté sur le territoire de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;
- a approuvé la convention de partenariat à signer avec la Ligue contre le cancer et ayant pour objet d'établir un partenariat technique et financier relatif à la collecte du verre en apport volontaire ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

GD 03 - Gestion des déchets - Soutien à la collecte sélective et au recyclage - Contrat pour l'action et la performance (Barème E) passé avec l'éco-organisme Eco-Emballages - Changement d'option de reprise des matériaux.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le changement d'option de reprise en choisissant l'option filière pour les aciers issus des collectes sélectives et, par là-même, a désigné la société ARCELOR MITTAL (repreneur désigné par Eco-Emballages) comme bénéficiaire de cette option à compter du 02 juin 2014 et jusqu'à la fin du contrat Barème E, soit au 31 décembre 2016 ;
- a autorisé M. le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à ce changement d'option de reprise : l'avenant au contrat pour l'action et la performance d'Eco-Emballages et le contrat de reprise avec Arcelor Mittal.



INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Réalisation d'un nouvel échangeur sur l'autoroute A10 entre l'échangeur d'Orléans Nord et l'aire de service d'Orléans-Gidy - Etude préliminaire - Convention d'études passée avec le département du Loiret et la société Cofiroute - Approbation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec le département du Loiret et la société Cofiroute pour la réalisation de l'étude préliminaire du futur échangeur de l'autoroute A10 à Gidy, cet avenant d'un montant de 132 720 € TTC ayant pour objet de préciser le programme des études préliminaires complémentaires et d'en fixer les modalités financières selon la répartition suivante :

- 74 323,20 € TTC à la charge du département du Loiret ;
- 33 180 € TTC à la charge de Cofiroute ;
- 25 216,80 € TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'études.

MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Projet de réouverture au trafic voyageur de la ligne ferroviaire de Chartres à Orléans - Modalités de la concertation publique organisée par RFF – Avis

Le conseil de communauté a émis un avis favorable sur les modalités de la concertation proposée par RFF concernant le projet de réouverture au trafic voyageur de la ligne Chartres-Orléans.

MOB 02 - Mobilité - Tramway - Ligne B - Dommage de travaux publics - Règlement amiable du litige - Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec la SARL Burtin Gestion

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à la SARL Burtin Gestion,

- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec celle-ci, prévoyant notamment le versement à son profit d'une indemnité amiable d'un montant de 14 556,38 €, pour solde de tous comptes,

- a autorisé le président ou son représentant signer ledit protocole transactionnel.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - SA HLM Immobilière Val de Loire - Acquisition en VEFA de 10 logements individuels situés rue de la Bigottière à Ingré - Garantie d'un emprunt de 1 210 667 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 605 333,50 €, représentant 50% d'un prêt de 1 210 667 €, que la SA HLM Immobilière Val de Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 4 lignes :

- PLAI : 187 419 €, garantie à hauteur de 50% soit 93 709,50 €
- PLAI Foncier : 127 182 €, garantie à hauteur de 50% soit 63 591 €
- PLUS : 580 987 €, garantie à hauteur de 50% soit 290 493,50 €
- PLUS foncier : 315 079 €, garantie à hauteur de 50% soit 157 539,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière Val de Loire.



a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Val de Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 02 - Finances - SA HLM France Loire - Construction de 28 logements collectifs situés rue des Selliers à Ingré - Garantie d'un emprunt de 2 246 732 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 123 366 €, représentant 50% d'un prêt de 2 246 732 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 4 lignes :

- PLAI : 402 177 €, garantie à hauteur de 50% soit 201 088,50 €
- PLAI Foncier : 97 006 €, garantie à hauteur de 50% soit 48 503 €
- PLUS : 1 491 488 €, garantie à hauteur de 50% soit 745 744 €
- PLUS foncier : 256 061 €, garantie à hauteur de 50% soit 128 030,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et la SA HLM France Loire.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

Fait à Orléans, le 16 JUIL 2014

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Éric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.